



MARC LUCCHINI  
MAIRE

## MAIRIE D'ILLANGE

### ARRÊTÉ

N° 2025-067 du 29 août 2025

**Portant sur l'occupation du domaine public  
29 route de Thionville**

Le Maire de la Commune d'Illange,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-6, L2215-4, L2215-5

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière, article L113-2

**VU** la demande de la société DESJOYAUX PISCINES basée 23 rue de la Planche aux Joncs 57155 MARLY qui souhaite occuper temporairement le domaine public devant le 29 route de Thionville 57970 ILLANGE,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

### ARRÊTE

**Article 1** : La société DESJOYAUX PISCINES est autorisée à occuper le domaine public 29 route de Thionville et à y interdire le stationnement afin d'y effectuer des travaux de rénovation d'une piscine.

Cette autorisation est accordée **jeudi 4 septembre 2025 de 13 à 18 h.**

**Article 2** : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 3** : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- La société DESJOYAUX PISCINES
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté a été  
publié le 29 août 2025

Illange, le 29 août 2025

Le Maire,

